Image not found or type unknown

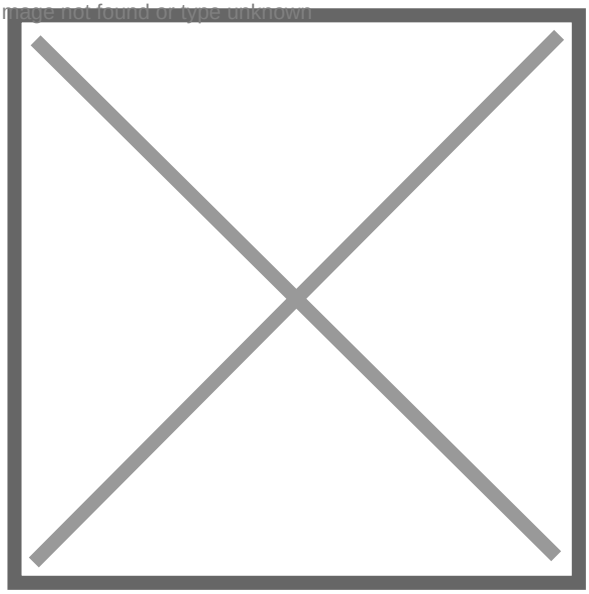

Carence police municipale pour faire dégager mon accès domicile

Par **gustav**, le **02/06/2021** à **16:27**

bonjour,

Voici comment se sont déroulés les faits.

Je constate depuis la fenêtre de ma maison, vers 20h, la présence d'un véhicule stationné sur mon bateau de sortie, m'empèchant de sortir mon propre véhicule de chez moi. Apercevant vaguement la sihouette d'un conducteur dans le véhicule, je pense qu'il s'agit de quelqu'un qui n'est là que provisoirement dans l'attente d'une autre personne.

Cependant une heure plus tard, le véhicule est toujours là avec le conducteur à bord et je décide d'aller lui dire de ne pas rester sur mon bateau car cela m'empêche de sortir mon véhicule. M'approchant du véhicule, je constate que le moteur tourne tandis que le conducteur est totalement immobile sur son siège.

J'essaie de lui parler par la vitre fermée mais il reste immobile. Craignant un malaise, j'appelle la police municipale.

Le policiers arrivent et s'apercevant que le conducteur ne réagit pas, ils appellent les pompiers.

Les pompiers doivent évacuer le conducteur vers un centre hospitalier. Coma ethylique ou reaction à la prise de stupéfiants ?

je demande alors aux policiers de déplacer le véhicule génant car le lendemain, je dois utiliser

ma voiture mais ils refusent pretextant qu'ils n'en ont pas le droit . Est-ce vrai ?

Ils se contentent de me dire qu'ils vont donner les clés à un memebre de la famille du conducteur dont le domicile a été localisé pour qu'eux-même déplacent le véhicule.

Ils m'indiquent également être dans l'impossibilité d'appeler une dépanneuse au cours de la nuit ; ce type de prise en charge ne pouvant se faire, au mieux, que dans la matinée du lendemain.

L lendemain matin, le véhicule étant toujours sur ma sortie, je dois prendre les transports en commun pour rallier mon lieu de rendez-vous. Le vehiucle ne sera enlevé qu'en fin de matinée.

Contre qui puis-je porter plainte ?

Par **Visiteur**, le **02/06/2021** à **16:43**

Bonjour

S'agissant de police municipale, signaler les faits à la mairie, OK, mais "porter plainte" ???

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés